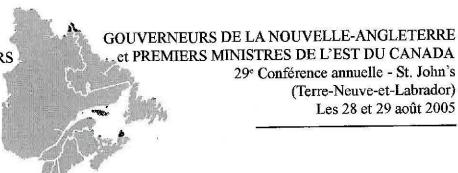
NEW ENGLAND GOVERNORS and EASTERN CANADIAN PREMIERS 29th Annual Conference - St. John's Newfoundland and Labrador August 28th and 29th, 2005



29e Conférence annuelle - St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Les 28 et 29 août 2005

## **RÉSOLUTION 29-2**

## RÉSOLUTION SUR L'ÉNERGIE

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada s'est toujours attachée à promouvoir un approvisionnement énergétique fiable, sécuritaire et économique pour la région;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada sont unis par des liens historiques et entretiennent des relations économiques étroites dans le secteur de l'énergie et que, par le passé, ils ont collaboré sur des questions énergétiques;

ATTENDU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada désirent renforcer et étendre leurs efforts de coopération sur les questions énergétiques;

ATTENDU QUE l'énergie, y compris le gaz naturel, est une composante fondamentale de la prospérité future et de la compétitivité globale de la région;

ATTENDU QUE, selon les prévisions, la demande de gaz naturel continuera de connaître une croissance importante au cours des cinq à dix prochaines années et au-delà;

ATTENDU QU'une expansion des options d'approvisionnement et de l'infrastructure d'acheminement du gaz naturel à l'échelle régionale sera nécessaire pour répondre à la demande grandissante de gaz naturel dans la région, en temps utile;

ATTENDU QU'il est nécessaire de trouver des solutions fiables et économiques aux problèmes d'approvisionnement en gaz naturel au moyen d'une planification conjointe et de la coopération régionales;

ATTENDU QUE le Comité international du Nord-Est sur l'énergie a été établi en 1978 pour assurer le suivi des questions énergétiques d'intérêt commun et prendre les mesures appropriées à cet égard, y compris l'exploitation de gaz naturel et le développement des ressources et de l'infrastructure dans la région du Nord-Est.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada coordonne et facilite conjointement les stratégies régionales et la démarche de coopération en vue de répondre aux enjeux relatifs à l'énergie, le cas échéant;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada reconnaisse que la concurrence accrue des marchés et les facteurs qui influent sur l'approvisionnement externe en gaz naturel pourraient nécessiter une réponse régionale à grande échelle à la demande grandissante de gaz naturel, pouvant inclure des stratégies régionales en matière de combustibles régionaux et de diversification de l'approvisionnement, des initiatives de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique, ainsi que des solutions d'approvisionnement sécuritaires, y compris les ressources de gaz naturel non exploitées de la région;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Comité international du Nord-Est sur l'énergie mette en œuvre un programme de suivi en vue de cibler les défis et les possibilités dans les secteurs du gaz naturel et d'autres secteurs connexes et qu'il associe les représentants de l'industrie et des gouvernements aux discussions en cours, dans le cadre du programme, afin de mieux cerner les enjeux sectoriels, ainsi que les perspectives des différentes parties intéressées dans la région;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Comité international du Nord-Est sur l'énergie fasse rapport régulièrement des résultats de son programme de suivi à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Adoptée lors de la 29<sup>e</sup> Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 29 août 2005.

Danny Williams

Premier ministre de

Terre-neuve-et-Labrador

Coprésident

Donald L. Carcieri

Gouverneur du Rhode Island

Coprésident